

Les moniteurs à la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse

par Geneviève Boulbet

Bibliothèque universitaire de Toulouse

Comme la plupart des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, la BIUT emploie des moniteurs-étudiants pour des tâches de service public et des travaux plus ponctuels liés à un accroissement de travail dans un secteur particulier (mise des collections en accès direct, assemblage du livret d'accueil...).

Une étude sur deux années, 1991-1992 et 1992-1993, nous permet une approche plus précise de ces collaborateurs des bibliothèques. Toutefois, au-delà des services qu'ils rendent, leur gestion pose des problèmes spécifiques qu'il faut analyser.

Quelques chiffres

Recrutement et heures effectuées en 1992 : 43 moniteurs ont effectué 5 370 heures ; en 1993 : 74 moniteurs ont effectué 6 842 heures (*cf.* tableau ci-contre).

Qui sont-ils ?

45 sont du sexe masculin ; 72 du sexe féminin.

107 sont célibataires ; 10 mariés dont 8 avec enfants.

111 sont français ; 6 étrangers (Algérie, Maroc, Cameroun).

Age moyen : 23,5 ans.

Études : 53 % 1^{er} cycle ; 43 % 2^e cycle ; 4 % 3^e cycle.

Dix d'entre eux font des études de documentalistes ou de bibliothécaires (IUT ou Centre de formation professionnelle aux carrières du livre, des bibliothèques et de la documentation). La moitié ont exercé un autre emploi saisonnier (emploi de services, colonies de vacances, vacances diverses...).

L'analyse de ces chiffres montre une forte augmentation globale du nombre de moniteurs et également des heures effectuées. Cela s'explique par :

– l'augmentation des heures d'ouverture particulièrement pendant les congés traditionnels ;

– l'augmentation importante des effectifs étudiants dans les universités toulousaines, ce qui accroît la charge des services ;

– la politique de résorption des postes de titulaires en surnombre par le ministère, ce qui tend à réduire les effectifs alors que les tâches augmentent ;

– la diversification des tâches de magasiniers qui sont de plus en plus sollicités pour des aides techniques (réseaux de CD-ROM, microfiches, photocopies) et ont, par conséquent, moins de temps pour se consacrer à l'accueil et au prêt.

Certaines sections ont augmenté le nombre de moniteurs sans augmenter le

nombre total d'heures, cela est dû au fait que ces moniteurs ont été employés en équipe sur des périodes courtes afin d'aider aux opérations de mise en accès direct des collections.

Il est intéressant d'autre part de constater que la présence d'un IUT documentation et surtout d'un Centre de formation professionnelle aux carrières du livre, des bibliothèques et de la documentation permet de recruter des moniteurs qui font là leur première expérience dans le domaine professionnel qu'ils ont choisi. L'intérêt est double : pour les étudiants qui se familiarisent avec les connaissances du public et de ses exigences ; pour le service qui peut compter sur des collaborateurs motivés.

Quels sont les problèmes spécifiques posés par la gestion des moniteurs ?

Le recrutement

Il se fait selon deux modes : soit le chef de section propose des candidatures parmi les étudiants venus se présenter spontanément, soit le service du personnel envoie aux chefs de section concernés les candidatures reçues par courrier. La première procédure est la plus employée. Le plus souvent, des étudiants connaissent l'information concernant les « postes vacants » par leurs pairs. Il n'y a donc pas de rationalité au niveau du recrutement. Il faut reconnaître cependant que le système actuel est efficace. Il y a peu de « mauvaises surprises ».

La discontinuité

Une circulaire du 24 décembre 1992, émanant de la direction des Personnels de l'enseignement supérieur précise les conditions de recrutement des moniteurs de bibliothèque : les moniteurs doivent être recrutés pour une durée maximale d'un an sur la base d'un service de 400 heures par année universitaire.

Cependant, à Toulouse, les services de l'ASSEDIC font bénéficier de l'allocation chômage toute personne immatriculée chez eux pendant une durée minimum de 122 jours, quel que soit le nombre d'heures effectuées. C'est pourquoi, sous peine de payer des allocations chômage et par conséquent de diminuer le budget moniteur, il nous est impossible de dépasser cette limite de recrutement de 122 jours, ce qui explique la rotation rapide des moniteurs. Il s'agit là d'un handicap grave pour le service qui se heurte à des problèmes permanents de formation de nouveaux recrutés. Il serait urgent de trouver, au niveau ministériel, une solution à ce problème.

La disponibilité et la responsabilité

Les étudiants-moniteurs doivent poursuivre leurs études et passer leurs examens. Leur temps de présence à la bibliothèque ne peut par conséquent qu'être morcelé. Le moment où ils ont le plus besoin de disponibilité est la période des examens, or c'est aussi le moment où la bibliothèque est la plus fréquentée.

Recrutés pour permettre un élargissement des heures d'ouverture de bibliothèque, il semble difficile de laisser aux

moniteurs-étudiants, quelles que soient leur rigueur et leur compétence, la responsabilité de tout un établissement ouvert au public. Leur présence peut donc aider mais ne résout pas tous les problèmes de planning des personnes titulaires en période de sous-encadrement notoire (une personne pour 560 lecteurs à Toulouse).

La formation

Personnel à rotation rapide, en raison essentiellement de la législation sur le chômage, les étudiants-moniteurs n'ont pas le temps hors de leur travail en bibliothèque de bénéficier d'une formation suffisante. Le problème est double : le personnel de la bibliothèque doit assurer une formation minimum aux nouveaux arrivants, et cela se produit tous les trimestres, ce qui est ressenti comme une perte de temps ; les moniteurs souhaiteraient légitimement que leur passage à la bibliothèque leur apporte, outre quelques avantages financiers, une formation à la recherche documentaire utile pour leurs études.

Il serait nécessaire, lorsque les problèmes de durée de recrutement et de modalités d'emploi seront réglés, d'approfondir cette question. Le rapport d'André Miquel sur les bibliothèques universitaires que nous citons en conclusion l'avait d'ailleurs préconisé.

« S'il est souhaitable, pour une meilleure intégration de la BU à l'université, d'associer des étudiants ayant achevé le premier cycle au fonctionnement de la bibliothèque, il est essentiel de leur assurer préalablement une formation courte que les centres régionaux de formation professionnelle pourraient aisément mettre sur pied, en s'inspirant des connaissances de bases exigées des candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires. La formation dispensée serait sanctionnée par une unité de valeur capitalisable pour un diplôme universitaire ou professionnel.

Il est essentiel que la formation reçue par les étudiants-moniteurs et les fonctions qui leur seront provisoirement confiées ne soient un décalque ni de celles des magasiniers ni de celles des bibliothécaires adjoints. Il ne s'agit en aucun cas de créer un quatrième corps. »

Répartition par section	Nombre de moniteurs		Heures effectuées	
	1992	1993	1992	1993
Services centraux	9	7	438	549
Lettres	13	26	2 110	2 055
Santé	6	14	1 216	1 121
Sciences	5	9	544	1 457
Sciences sociales	10	18	1 062	1 660
Total	43	74	5 370	6 842